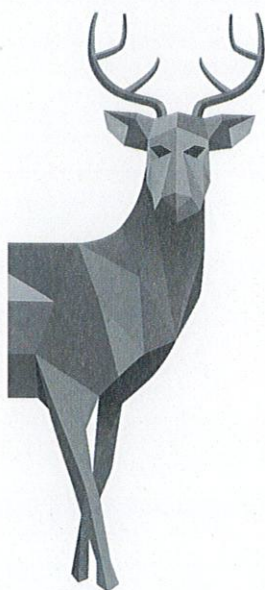


**Décision du Tribunal Administratif de Versailles du
16 juillet 2025 n°E25000046/78 portant désignation des
Commissaires Enquêteurs titulaire et suppléant**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 16/07/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE VERSAILLES**

56, Avenue de St Cloud

78011 Versailles

Téléphone : 01.39.20.54.00

Télécopie : 01.39.20.54.87

Adresse courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Greffé ouvert du lundi au jeudi de

9h à 16h30 et de 9h à 16h le vendredi

E25000046 / 78

Communauté d'Agglomération

Rambouillet Territoires

22 rue Gustave Eiffel

BP 40036

78511 RAMBOUILLET CEDEX

<https://versailles.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000046 / 78

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines, réalisée au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Michel FAURE, demeurant 10, allée du Hameau de la Ferme, SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860) (portable : 06.85.01.02.29) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Dominique ERRARD (portable : 06.73.79.75.56) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention "désignation des commissaires enquêteurs".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Signé

M. Gilbert

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

16 juillet 2025

La magistrate déléguée par la présidente du tribunal
administratif

N° E25000046 /78

E- Décision désignation commissaire

CODE : type n°1

Vu enregistrée le 4 juillet 2025, la lettre par laquelle la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Yvelines, réalisée au siège de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Michel FAURE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

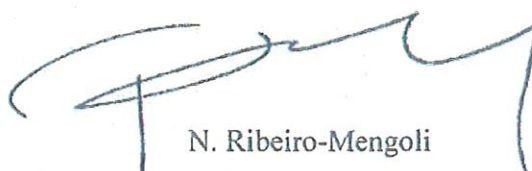
ARTICLE 2 : M. Dominique ERRARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART), à M. Michel FAURE et à M. Dominique ERRARD.

Fait à Versailles, le 16 juillet 2025

La magistrate déléguée par la présidente du tribunal,



N. Ribeiro-Mengoli

